

Sud Education 92 2012-2013

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Bilan

ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
40 : Fournisseurs et Comptes rattachés	4 679 €	
Total chapitre 4	4 679 €	0 €
51 : banques, établissements financiers et assimilés	11 369 €	11 180 €
Total chapitre 5	11 369 €	11 180 €
Total général de l'actif	16 048 €	11 180 €

PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
10 : Fonds syndicaux et réserves		2 095 €
<i>dont 10-105 : fonds syndicaux</i>		2 095 €
<i>dont 106 : réserves</i>		
11 : Eléments en instance d'affectation	10 030 €	7 390 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	6 233 €	2 640 €
Total chapitre 1	16 263 €	12 125 €
47 : Comptes transitoires ou d'attente	1 675 €	
Total chapitre 4	1 675 €	0 €
Total général du passif	17 938 €	12 125 €

Compte de Résultat

	Solde	
	N	N-1
60 : Achats et variations des stocks	585 €	1 598 €
61 : Services extérieurs	3 400 €	2 400 €
62 : Autres services extérieurs	2 620 €	2 439 €
65 : Autres charges de gestion courante	5 680 €	10 834 €
67 : Charges exceptionnelles	3 049 €	
6 : COMPTES DE CHARGES	15 334 €	17 271 €
74 : Subventions d'exploitation.		1 722 €
75 : Autres produits de gestion courante	16 615 €	20 087 €
dont 756 : Cotisations	16 615 €	20 087 €
77 : Produits exceptionnels	4 952 €	
7 : COMPTES DE PRODUITS	21 567 €	21 809 €

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	15 334 €	21 567 €
Résultat d'exploitation	6 233 €	
Totaux généraux	21 567 €	21 567 €

Produits	21 567 €
Charges	15 334 €
Résultat de l'exercice	6 233 €
<i>Provision pour congrés</i>	
<i>Provision pour élections</i>	

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation des Hauts de Seine publie ses états financiers pour l'exercice 2012-2013 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2012-2013

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	16 614,96 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	4 951,60 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	0,00 €
Total des Ressources	21 566,56 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des décharges en équivalent temps plein (ETP) à la fédération sud éducation, charge à elle de les répartir aux syndicats fédérés selon leurs besoins. Pour l'exercice 2012-2013 le syndicat sud 92 a utilisé 2.61 ETP

7) AFFECTATION

Le résultat 2012-2013 sera porté en réserves générales pour 6232.76 € sous réserve du vote de l'AG

Provisions				
Intitulé	Solde 01/09/2012	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2013
Report à nouveau (solde créditeur)	7 390,29 €	0,00 €	2 639,68 €	10 029,97 €
Résultat de l'exercice (excédent)	2 639,68 €	2 639,68 €	6 232,76 €	6 232,76 €
Total des provisions	12 124,97 €	4 734,68 €	8 872,44 €	16 262,73 €